



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
-----

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 05 JUILLET 2023  
-----

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : M. Claude COUTON pouvoir à M. Frédéric BUONO, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2023/07/1 - OBJET : Maintien des rythmes scolaires**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.521-1, D.521-10, D.521-11, D.521-12 et D.521-13 du Code de l'Éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération n° 2020/07/28 du 8 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la répartition de la semaine scolaire sur 8 demi-journées, soit 4 jours, à compter de la rentrée 2020-2021 dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Saint-Cyr-l'École, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi,

Vu le courrier du 30 août 2021, de la Division de la Vie Scolaire de l'Académie de Versailles, spécifiant de renouveler la demande d'adaptation du rythme scolaire, pour une durée de 3 ans,

Considérant que la commune est arrivée au terme de cette dérogation,

Accusé de réception en préfecture 078-217805456-20230705-2023-07-1-DE Date de réception préfecture : 11/07/2023
---

Considérant qu'il convient de la renouveler,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

## DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup> :** **Décide à l'unanimité** de conserver la répartition de la semaine scolaire sur 8 demi-journées, soit 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Saint-Cyr-l'École, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi.

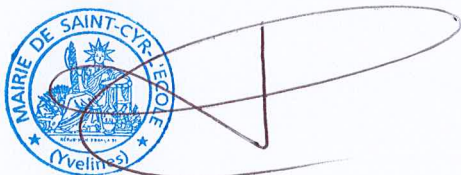
**Article 2 :** **Sollicite** en conséquence la conservation de l'adaptation de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Saint-Cyr-l'École auprès de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale « DASEN ».

**Article 3 :** **Habilite** le Maire à signer, en tant que de besoin, tout acte nécessaire à l'application de cette délibération.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 11 JUIL. 2023  
et par publication en ligne le : 11 JUIL. 2023

Saint-Cyr-l'École,  
le : 11 JUIL. 2023

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20230705-2023-07-1-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023